

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 12 août 2014 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
André Morin, maire de Grosses-Roches
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 2- Adoption de l'ordre du jour
 - 3- Ruralys – Autorisation paiement cotisation membre 2014-2015
 - 4- URLS - nomination de monsieur Pierre Thibodeau au sein du conseil d'administration
 - 5- Entériner paiements – Factures Sani-Manic – Contrat vidange de fosses septiques 2014, secteurs de Saint-Luc-de-Matane et Saint-René-de-Matane
 - 6- Édifice de La Matanie :
 - 6.1 Résultat des soumissions - rampes d'accès
 - 6.2 Lettre du CFE Desjardins - accès à l'immeuble
 - 6.3 Mandat à Otis Canada – travaux de mise aux normes ascenseur
 - 7- GRH :
 - 7.1 Démission de monsieur Mathieu Rioux, inspecteur en bâtiments
 - 7.2 Fin de probation et embauche de madame Eugénie Arsenault à titre d'ingénieur forestier
 - 7.3 Suivi - affichages (postes inspecteur en bâtiments et conseiller en développement rural)
 - 8- Dossier Carrefour Nature de La Matanie
 - 8.1 Présentation et approbation du concept révisé et du budget
 - 8.2 Autorisation de l'appel d'offres
 - 8.3 Offre de services professionnels Dessau - conception éclairage pour la mise en valeur de la passerelle
 - 9- Portail "Vivez La Matanie"
 - 9.1 Présentation et approbation du concept visuel
 - 9.2 Lancement du Portail
 - 10- Dossier - Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est
 - 11- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
 - 12- Varia
 - 13- Période de questions
 - 14- Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 416-08-14

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert, après y avoir inscrit les sujets :

- a) État situation – Transport adapté
- b) Audiences publiques Commission des Transports – Orléans Express
- c) Demande *Espace F*

DE traiter les tous les sujets incluant 12 a), b), et c) et terminer par le point 9- Portail « Vivez La Matanie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 417-08-14

RURALYS – AUTORISATION PAIEMENT COTISATION MEMBRE 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE Ruralys est un centre multiressources chargé de soutenir, d'accompagner et de stimuler les initiatives de protection et de mise en valeur du patrimoine rural;

CONSIDÉRANT QUE Ruralys, centre d'expertise et d'animation, s'intéresse à tout ce qui dessine le caractère identitaire, spécifique et original du monde rural (le patrimoine bâti, les paysages naturels et humanisés, les savoir-faire traditionnels, l'horticulture fruitière, l'archéologie) et travaille à une vision intégrée du patrimoine en participant au développement économique et social du monde rural québécois;

CONSIDÉRANT l'invitation à renouveler le membership de la MRC avec de Ruralys pour l'année 2014-2015 au coût de 80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte de rester membre de Ruralys et de défrayer 80 \$ pour la cotisation annuelle 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) – Nomination de monsieur Pierre Thibodeau au sein du conseil d'administration pour un mandat de deux ans, à titre de représentant du secteur municipal.

RÉSOLUTION 418-08-14

ENTÉRINER PAIEMENT FACTURES SANI-MANIC INC. – CONTRAT DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES SECTEURS DE SAINT-LUC-DE-MATANE ET SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT la résolution numéro 750-11-13 confiant le mandat de vidange de fosses septique à Sani-Manic inc. pour les années 2014 à 2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture n° 028356 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Luc-de-Matane, année 2014, au montant de 22 270 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture n° 028285 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-René-de-Matane, année 2014, au montant de 10 625 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'entériner le paiement des factures à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2014, pour les secteurs de Saint-Luc-de-Matane au montant de 25 604,93 \$ et Saint-René-de-Matane au montant de 12 216,09 \$, pour un montant total de 37 821,02 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 419-08-14

ÉDIFICE DE LA MATANIE – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DE TROIS GARDE-CORPS ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour la fabrication et l'installation de trois (3) garde-corps en acier pour escalier et rampe d'accès de l'Édifice de La Matanie, a eu lieu le 8 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu, soit *Métal en feuilles de Matane (1989) inc.* et *ProMétal inc.* :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Métal en feuilles de Matane	2 966,36 \$
ProMétal	3 296,65 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la soumission de *Métal en feuilles de Matane (1989) inc.* concernant la fabrication et l'installation de trois (3) garde-corps en acier pour escalier et rampe d'accès de l'Édifice de La Matanie, au montant de 2 966,36 \$ taxes incluses, payable à même le budget d'entretien du bâtiment;

QUE le directeur du service du génie civil, monsieur Marc Lussier, ou la directrice générale, madame Line Ross, soient autorisés à poursuivre les démarches et à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 420-08-14

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT À OTIS CANADA – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ASCENSEUR

CONSIDÉRANT l'avis, par courriel, de monsieur Patrick Beaudoin, représentant de la compagnie Otis Canada inc. mandatée pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie, informant le directeur général adjoint que l'appareil n'est pas muni de garde-corps sur le pourtour du toit de la cabine d'ascenseur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de compléter les travaux pour protéger les mécaniciens d'ascenseur contre les risques de chutes lors des entretiens de l'appareil;

CONSIDÉRANT la proposition d'Otis Canada inc. au montant de 3 728 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le mandat à Otis Canada inc. afin d'installer un garde-corps sur le pourtour du toit de la cabine d'ascenseur, sauf au-dessus de la porte, comportant deux niveaux de barrières de protection contre les chutes, pour un montant de 4 286,27 \$ taxes incluses, payable à même le budget d'entretien du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 421-08-14

DÉMISSION DE MONSIEUR MATHIEU RIOUX, INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Mathieu Rioux, inspecteur en bâtiments, informant la direction générale de son départ prévu pour le 11 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif acceptent la démission de monsieur Mathieu Rioux, le remercient pour les services rendus et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 422-08-14

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME EUGÉNIE ARSENAULT À TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 17 février 2014 de madame Eugénie Arsenault à titre d'ingénieur forestier, poste régulier temps complet, et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 17 août 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Eugénie Arsenault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE madame Eugénie Arsenault soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le REER collectif, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 17 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi – affichages (postes inspecteur en bâtiments et conseiller en développement rural)

La directrice générale informe les membres du comité administratif des développements en lien avec les postes affichés.

Inspecteur en bâtiments :

Il est convenu de sursoir au remplacement du poste d'inspecteur en bâtiments en raison des motifs suivants :

- absence de budget alloué par la SHQ pour les différents programmes et réaffectation des ressources prévues pour en faire la gestion;
- attendre les réponses des municipalités en lien avec le renouvellement en cours des ententes.

Il est convenu d'informer les personnes ayant posé leur candidature.

Conseiller en développement rural :

Une personne (salariée contractuelle) s'est montrée intéressée au poste suite à l'affichage à l'interne du poste. Il est convenu que les membres du comité de sélection qui avaient participé à l'entrevue pour le poste de conseiller en développement rural, lors du premier affichage, la rencontrent en entrevue et fassent une recommandation par la suite.

Dossier Carrefour Nature de La Matanie – Présentation et approbation du concept révisé et du budget – Autorisation de l'appel d'offres

Les sujets sont reportés à la séance du Conseil du 17 septembre 2014 et il est convenu d'organiser une visite-terrain pour l'ensemble du Conseil.

RÉSOLUTION 423-08-14

DOSSIER *CARREFOUR NATURE DE LA MATANIE* – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DESSAU – CONCEPTION ÉCLAIRAGE POUR LA MISE EN VALEUR DE LA PASSERELLE

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Dessau concernant la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour le projet de conception de l'éclairage pour la mise en valeur de la passerelle;

CONSIDÉRANT QU'une partie du mandat a été autorisé par le directeur général adjoint, pour un montant de 5 000 \$ toutes taxes incluses, tenant compte des délais serrés pour réaliser les relevés sur le site et la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'entériner la décision du directeur général adjoint de confier le mandat partiellement et d'accepter la proposition de Dessau, numéro 14-0115-070, au prix forfaitaire de 8 900 \$ plus les taxes applicables, pour le mandat de préparation des plans et devis d'appel d'offres pour le projet de conception de l'éclairage pour la mise en valeur de la passerelle;

QUE le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, ou la directrice générale, madame Line Ross, soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossier – Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est

Le sujet sera soumis à l'attention du Conseil lors de la séance du 17 septembre 2014.

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Le nouveau règlement entrera en vigueur le 14 août 2014. Le document sera transmis aux membres du Conseil.

VARIA

- a) État situation – Transport adapté
- b) Audiences publiques – Orléans Express
- c) Demande Espace F

État situation – Transport adapté

La directrice générale informe les membres du comité que le contrat avec le fournisseur de services des autobus adaptés viendra à échéance en janvier 2015. On discute des différentes alternatives possibles et le sujet sera soumis au Conseil en séance de travail.

Audiences publiques – Orléans Express

La directrice générale informe les membres du comité de la tenue d'audiences publiques par la Commission des transports du Québec. Une audience est prévue à Rimouski, le 28 août 2014 à 13 h.

Demande *Espace F*

Le maire de Matane propose de tenir une rencontre avec les responsables d'Espace F, la ville et la MRC en lien avec la demande d'aide financière.

Portail "Vivez La Matanie" – Présentation et approbation du concept visuel – Lancement du Portail

Madame Mélissa Richard, coordonnatrice communications et affaires publiques, présente le projet aux membres du comité administratif pour commentaires.

Le concept visuel est accepté et les membres du comité suggèrent des modifications ou ajouts. Il est aussi suggéré de faire appel à un groupe témoin pour la validation finale une fois les modifications complétées.

M. Jérôme Landry, maire de Matane, quitte à 16 h 20.

Les discussions se poursuivent avec le comité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 424-08-14

Il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

(signé)

Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Pierre Thibodeau, préfet